FFESSM
TECHNIQUE AURA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CAHIER DES CHARGES – Module capacitaire :

Épreuve « Cadre réglementaire »

Coefficient 2

Considérations générales de l'épreuve

Épreuve écrite de 45 minutes

Les connaissances se limiteront aux prérogatives du MF1, aux informations lui permettant d'exercer ses activités au sein d'un club associatif telles que définies dans le Manuel du Formation Technique (MFT) dans le respect des normes d'encadrement établies par le Code du Sport (CdS).

Le MF1 étant une « des personnes de référence » de l'activité fédérale, il doit pouvoir répondre à des questions portant sur l'organisation de la plongée en France ; en particulier sur la FFESSM, ses équivalences ou passerelles avec les autres organismes internationaux (CMAS, PADI, SSI).

Une connaissance de la réglementation sur les blocs de plongée ainsi que sur les équipements de protection individuelle font partie intégrante de cette épreuve tout comme la connaissance et le respect du milieu naturel.

Thématique des questions

Thèmes prioritaires – Au moins cinq des six thèmes listés ci-dessous seront abordés ; une question par thème (14 points minimum) avec le premier thème devant être traité obligatoirement avec un minimum de 6 points

- Code du Sport et Manuel de Formation Technique (obligatoire – minimum 6 points) :
    - Prérogatives du MF1 et des plongeurs qu'il peut encadrer
    - Conditions d'évolution des plongeurs ; y compris les jeunes plongeurs
    - Qualifications supplémentaires nécessaires pour diriger des plongées mélanges (autre que l'air) et/ou aux recycleurs

    - Matériels obligatoires et facultatifs pour la pratique de l'activité
    - Normes d'encadrement en exploration et en enseignement
    - Contenu du MFT
- Notions de responsabilité du MF1 et du Directeur de plongée :
    - Civile et pénale
    - Obligation de moyens, de résultat et ~~de~~ mise en danger d'autrui
    - Les différents types d'assurance
- Connaissances sur la FFESSM :
    - Ses statuts, sa structure et ses valeurs
    - Sa licence et les assurances qui y sont liées
    - Retour d'expérience et notion d'honorabilité
- Connaissance des exigences en termes de certificats médicaux
- Equipements de Protection Individuels (EPI)
    - Définition
    - Réglementation
- Règlementation sur les blocs de plongée

Thèmes secondaires (4 points maximum)

- Équivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes internationaux
- Connaissance et respect du milieu naturel (Charte du plongeur responsable)

Thèmes à proscrire

- Réglementation sur la filière professionnelle
- Réglementation et règles fédérales sur la plongée aux mélanges

Autres considérations

L'épreuve devrait comprendre un maximum de dix questions totalement indépendantes ; aucune question portant sur plus de cinq points

Pour cette épreuve, un questionnaire à choix multiples peut être envisagé